

Pour la CEF, le prêtre ne porte pas d'habit ecclésiastique

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Identité catholique](#)

Date : 17 mars 2010

[Sur le site de la CEF](#), on trouve une photo pour accompagner le témoignage de prêtres en cette année sacerdotale.



Aucun des prêtres ne porte l'habit ecclésiastique. Pourtant, le canon 284 du Code de droit canonique est très clair:

"Les clercs porteront un habit ecclésiastique convenable, selon les règles établies par la conférence des Évêques et les coutumes légitimes des lieux".

On comprend mieux [le décalage au sein des séminaires](#) entre les tenants de cette pastorale de l'enfouissement et les jeunes prêtres qui veulent que leur habit reflète leur identité sacerdotale.